

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1265

Rubrik: Génie génétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas de contreprojet à l'initiative de la protection génétique

SOURCES

Basler Zeitung, 17/18.8.96.

et

Natural History, juin 1996.

(ge) La Commission science, éducation et culture (CSEC) du Conseil national vient de trancher: rejet de l'initiative dite de la protection génétique, sans contreprojet. Les ébauches de contre-propositions élaborées par des membres de la CSEC avaient visé à moduler l'interdiction totale du génie génétique voulue par l'initiative: interdiction de la production d'animaux transgéniques; interdiction de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés; interdiction des brevets sur les animaux et plantes transgéniques. La commission a retenu l'argumentation qu'une interdiction même partielle aurait comme seule conséquence de bouter recherche et industrie biotechnologiques hors de Suisse. Par motion, la CSEC entend exiger la rédaction rapide (procédure de consultation pour l'an prochain) d'un paquet législatif, nommé «GEN-LEX», version plus nerveuse et plus intégrée du patchwork de lois proposé par le rapport IDAGEN et le Conseil Fédéral (DP 1248) pour compléter la législation autour du génie génétique, patchwork qui paraissait bien lacunaire (DP 1263). GEN-LEX viserait les risques associés au génie génétique, et devrait:

- mettre au point un système d'autorisations;
- régler le problème de la responsabilité civile pour dégâts éventuels résultant de la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés;
- instaurer l'obligation de déclaration (des produits ?, des expériences ?);
- créer une commission d'éthique sur le génie génétique;
- obliger le Conseil Fédéral à établir un rapport annuel faisant le point sur l'état de la technologie.

Ce refus de rédiger un contreprojet n'est-il pas une erreur, au moment où les craintes autour du génie génétique sont diffuses et faciles à entretenir ? Petit exemple, quand la commission européenne a refusé d'autoriser la commercialisation d'un maïs transgénique de Ciba, nous avons vu pêle-mêle des craintes irrationnelles (sur notre santé, autour du mot «antibiotique», utilisé dans la sélection) – et des craintes justifiées (va-t-on au-devant d'une dépendance complète face aux herbicides?).

A mon avis, l'initiative de la protection génétique est extrémiste et doit être rejetée (DP 1256); mais ce paquet législatif (probablement à l'état d'ébauche au moment de la votation) paraît un contrepoids bien léger; il n'empêchera pas les initiateurs de jouer sur les peurs. ■

Les dangers d'une vie de luxe

(ge) Rats et souris sont utilisés dans les laboratoires de recherche du monde entier; animaux de référence, on ne soupçonne pas qu'ils puissent muter; or il apparaît que, pour un trait au moins, ils commencent à ressembler de plus en plus à certains d'entre nous: ils deviennent plus gros.

Les rongeurs de laboratoire dérivent d'un petit nombre d'animaux prélevés au début du siècle sur la population sauvage. L'ancêtre de la variété la plus répandue des rats de laboratoire, l'albino Sprague-Dawley («rat blanc») dérivait d'un rat, *rattus norvegicus*, qui n'atteignait que rarement une livre. Pour les Sprague-Dawleys actuels, c'est devenu un poids normal, et beaucoup d'entre eux atteignent le double. Les rats actuels sont plus gros, mais aussi plus susceptibles de contracter des maladies, et par conséquent meurent plus rapidement: dans les années 70, 60-70% de ces rats vivaient au moins deux ans; dans les années 80, cette proportion tombe à 40-50% et les premières analyses pour les années 90 montreraient que seuls 10 à 20% des rats atteindraient l'âge de deux ans (il s'agit bien sûr dans tous les cas de figure de rats «contrôle», qui n'ont pas été exposés à des produits pharmaceutiques).

Poids et espérance de vie

Les raisons de cette évolution tiennent pour une partie à l'alimentation: dans les animaleries modernes, les granulés et l'eau sont fournis en excès et les rats peuvent manger et boire à volonté. Mis au régime, – en réduisant par exemple d'un quart la consommation qu'ils auraient en self-service –, les rats perdent du poids certes, mais en plus, leur santé et leur espérance de vie s'améliorent grandement. Nous n'en tirerons pas de conclusions pour nous.

A-t-on inconsciemment sélectionné à chaque génération les rats qui grandissaient et arrivaient à taille adulte plus rapidement ? C'est vraisemblable, puisque les fournisseurs pouvaient ainsi répondre plus rapidement et à moindre frais de logement aux commandes d'animaux adultes.

Peut-on se fier à ces rats pour analyser l'innocuité, les effets secondaires ou l'efficacité des innombrables substances à tester ? On peut certes les mettre au régime, mais cela ne leur rendra pas la diversité génétique originelle. Mais, de manière plus cynique, on doit accepter le rat de laboratoire moderne pour ce qu'il est: pas en très bonne santé, mais un «modèle» plus réaliste que ces maigres ancêtres pour notre style de vie où tout peut s'obtenir à volonté. ■